

AR Prefecture

006-210600540-20220705-64-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 64/2022

OBJET : Finances : Dotation cantonale 2021 – modification de projet - Réhabilitation de la toiture du gymnase Vincent CALCAGNO et édification d'un préau école Pierre Cauvin

L'an deux mille vingt-deux, le 05 du mois de juillet à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Véronique MINISCLOUX

ABSENTS REPRESENTES : Xavier JARJANETTE par Sophie ESPOSITO, Thierry VISSIAN par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Michaël TRUCCHI par Romain BIANCHI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Kathy NICOLAS, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Stephen VIALE, Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Jean QUENCEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu l'article 157 de la loi de finances

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt de réhabiliter la toiture du gymnase Vincent GALCAGNO

Considérant la nécessité de l'édification d'un préau au sein de l'école primaire Pierre Cauvin secteur maternel

Le Conseil Municipal décide :

➤ D'autoriser le Maire à modifier son projet de travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2021 ;

➤ D'autoriser la réalisation de ces opérations ;

➤ D'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

→ Travaux HT : 103 620 € HT
→ Subvention Départementale : 66 500 €
→ Part communale : 37 120 €

➤ D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer soit une déclaration préalable soit un permis de construire pour ces projets.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 23 Absents représentés : 7 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/07/2022

Affichage en mairie le : 07/07/2022